

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société AAGII WOK

SARL au capital de 5000 euros

Siège social : 66 rue Maréchal Gallieni, 76600 Le Havre

RCS Le Havre n° 934 298 605

Date : 15 Septembre 2025

Lieu : 66 rue Maréchal Gallieni, 76600 Le Havre

Président de séance : Madame BAYARSAIKHAN née TOLYA Tsetsegbal, gérante de la société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée ce jour par la gérante, en conformité avec les dispositions légales et statutaires, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de la cession de parts sociales intervenue entre Madame BAYARSAIKHAN née TOLYA Tsetsegbal et Monsieur BAYARSAIKHAN Altansukh.
2. Modification corrélative de la répartition du capital social.
3. Mise à jour des statuts.
4. Pouvoirs pour formalités.

1. Cession de parts sociales

Madame BAYARSAIKHAN née TOLYA Tsetsegbal, associée unique de la société, déclare avoir cédé, ce jour, à Monsieur BAYARSAIKHAN Altansukh, 50% des parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 250 soit 50 % du capital social.

La cession ayant été constatée par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2025 et conformément aux statuts, ladite cession entre époux ne nécessite pas d'agrément.

L'Assemblée prend acte de cette cession.

2. Nouvelle répartition du capital social

Suite à cette cession, le capital social reste inchangé à **5000€**, divisé en 500 parts sociales réparties comme suit :

Associé	Nombre de parts	Pourcentage
Madame BAYARSAIKHAN née TOLYA Tsetseghal	250	50 %
Monsieur BAYARSAIKHAN Altansukh	250	50 %

L'Assemblée approuve cette nouvelle répartition.

3. Modification des statuts

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts relatif à la répartition du capital social, lequel sera désormais rédigé comme suit :

Article 8 – Parts sociales

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

*• Madame Tsetseghal TOLYA, épouse BAYARSAIKHAN :
250 parts*

• Monsieur BAYARSAIKHAN Altansukh : 250 parts

*Total égal au nombre de parts composant le capital social :
500 parts*

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiqués ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à la gérante pour signer tous actes, effectuer les formalités légales, et déposer les pièces au greffe du tribunal de commerce compétent.

Clôture de la séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

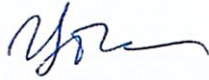
Fait à Le Havre, le 15 septembre 2025

En 3 exemplaires originaux

Signatures :

La Gérante :

BAYARSAIKHAN née TOLYA Tsetsegbal



Le Nouvel Associé :

Monsieur BAYARSAIKHAN Altansukh

